



Autisme 3D

centre de formation

**EN PARTENARIAT AVEC**



propose

**« Comprendre et savoir rééduquer les personnes à fonctionnement autistique en tant qu'orthophoniste »**

Les samedis 22 septembre et 6 octobre 2018

Par Sandrine Marois, présidente de l'association et du centre de formation Autisme 3D  
Laurence Pellan et Aïda Abreu, orthophonistes membres d'APIFO 94  
Sarah Lumet, psychologue

Plus d'information : [Autisme 3D@orange.fr](mailto:Autisme3D@orange.fr) ou sur [APIFO.fr](http://APIFO.fr)

## **PRESENTATION**

Cette formation de 2 jours, volontairement le samedi pour ne pas déranger votre pratique professionnelle, est **spécifiquement réservée aux orthophonistes**, afin de répondre à vos besoins face à une rééducation d'une personne à fonctionnement autistique.

Afin de personnaliser au mieux cette intervention, 4 intervenantes, de différents domaines, se sont associées à travers 2 associations, pour vous proposer une première approche spécifique.

## **AU PROGRAMME**

**1 PREMIERE MATINEE** destinée à expérimenter, vivre ce que ressent la personne à fonctionnement autistique à travers des ateliers de mise en situation.

**1 PREMIERE APRES MIDI** destinée aux rappels théoriques de la pensée autistique puis les impacts sur la sphère verbale, les inférences, la cognition sociale, les compétences socles de la communication, les troubles du comportement et enfin les approches à proposer.

**1 SECONDE JOURNEE** destinée à la pratique orthophonique de rééducation : quelle prise en charge, la gestion particulière de la communication (rappel des précurseur et des 9 aptitudes de communication, mise en place de supports visuels), comment construire son matériel, quelles sont les ressources numériques, ...



## BULLETIN D'INSCRIPTION

### « **Comprendre et savoir rééduquer les personnes à fonctionnement autistique en tant qu'orthophoniste** »

**Les samedis 22 septembre et 6 octobre 2018**

de 9 h à 12h et de 14h à 17h

300€ par personne pour les 2 jours

Lieu de l'intervention : **Relais du lac**, 33 Av du Général Pierre Billotte à CRETEIL  
(Attention, il n'y a pas d'interphone).

Accès : Bus 117 - métro : Créteil Préfecture ou La Pointe du lac

Plusieurs parkings disponibles autour de ce lieu sinon le parking du centre commercial régional Créteil Soleil, un peu plus loin.

Apporter vos repas ou possibilité de réserver au restaurant indien à proximité (à nous préciser). Pour information, formule à 12€.

Un formulaire vous sera envoyé après inscription pour en savoir plus sur vos attentes et personnaliser les interventions.



---

### Inscription Formation orthophoniste

Nom .....Prénom.....

Commune d'exercice :

Mail :

Adhérent APIFO :

(pour envoi d'éventuels documents support)

Inscription effective à réception du règlement à l'ordre d'Autisme 3D à adresser à : Autisme 3D – 33 Av Gal Billotte – 94000 Créteil



## Autisme 3D

### **CONDITIONS D'INSCRIPTIONS ET MODALITES PRATIQUES GENERALES**

#### NOTRE OBJECTIF

Depuis l'ouverture de notre association, nous réalisons combien les besoins sont importants pour permettre de répondre à un projet de vie cohérent des personnes à fonctionnement autistique.

Notre action s'inscrit toujours dans un but non lucratif mais à la pointe de ce qui permet de faire avancer la cause autistique pour apporter des réponses aux besoins légitimes des parents et des professionnels au quotidien.

#### GENERALITES POUR LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions ne sont effectives

- que si le nombre de stagiaires inscrits est suffisant,
- que si le règlement est joint au bulletin d'inscription.

Une préinscription peut être demandée selon la session.

La place est réservée lorsque le stagiaire reçoit un email de confirmation.

Si la formation est annulée par Autisme 3D, les inscriptions peuvent être reportées sur une session ultérieure ou non, et, sur demande, le règlement peut-être retourné. Pas d'indemnité autre que le remboursement des sommes versées. Dans tous les cas, l'encaissement n'a lieu qu'après la formation.

**En cas d'annulation de l'inscription, demandée par le stagiaire au plus tard 1 mois avant la formation, par email avec accusé de notre part, le remboursement sera effectif excepté le montant non remboursable.**

Autisme 3D se réserve le droit de fermer la session lorsque celle ci est complète. Toutes les demandes non satisfaites sont portées sur une liste d'attente. En cas de désistement la place est proposée à la première personne inscrite sur la liste. Une relance pour une prochaine session sera effectuée.

Les tarifs indiqués sont hors déplacement, hébergement et repas du stagiaire. Le coût de formation est non assujetti à la TVA.

**Si le stagiaire ne se présente pas sur le lieu du stage, le règlement intégral du stage sera dû. Si un stagiaire ne souhaite plus ou ne peut participer à un ou plusieurs modules une fois le stage commencé, il n'y aura pas de remboursement effectué.**

Toute inscription est soumise au règlement de l'association.

## REGLEMENT

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun. Par ailleurs, les stagiaires sont tenus à une obligation de discrétion en ce qui concerne toutes informations relatives à d'autres stagiaires dont ils pourraient avoir connaissance

Ils n'ont accès aux locaux de l'organisme que pour le déroulement des séances de formation. Il est interdit d'introduire dans les locaux des personnes étrangères au stage.

Sauf accord de l'animateur, les stagiaires ne peuvent quitter la salle avant l'heure prévue pour la fin du stage, ce, conditionnant sa validation. Dans le cas où une autorisation serait donnée, il veillera à sortir le plus discrètement possible afin de ne pas perturber le bon déroulement de la formation.

Tout comportement considéré comme fautif par la directrice de l'organisme de formation ou son représentant pourra faire l'objet d'une exclusion.

Il est formellement interdit d'enregistrer, de filmer ou de diffuser les séances de formation. Les méthodes pédagogiques et la documentation diffusées sont protégées au titre des droits d'auteur et ne peuvent être réutilisées autrement que pour un strict usage personnel.

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

## MODALITES PRATIQUES

### Accueil

Les stagiaires sont accueillis 15 min avant le début du stage. Le formateur rappelle le déroulement de la formation, ses objectifs, présente son découpage pédagogique et l'évaluation des acquis prévue.

### Horaires

Ils sont indiqués dès l'inscription avec une pause pour le déjeuner.

### Niveau requis

Il est indiqué selon la formation avec obligation d'avoir suivi les bases du fonctionnement autistique.

### Nombre de participants

Entre 10 et 50 personnes selon la formation, voire plus lorsqu'il s'agit d'une demande spécifique.

### Méthode pédagogique

Selon la formation : exposé, études de cas, discussion, vidéo, mise en situation, expérimentation, stage.

### Moyens pédagogiques

Vidéo projecteur, écran, films, dossier de stage, bibliographie, matériel.

### Validation de la formation

Délivrance d'une attestation de présence à la formation selon la feuille d'émargement. Toute absence à une partie du stage donne lieu à une modification de l'attestation ou à son refus.

### Évaluation

Grille d'évaluation remise au formateur à la fin de la session. Ce questionnaire permet :

- de mesurer le niveau de satisfaction des stagiaires sur le déroulement et le contenu de la formation (accueil, supports de cours, qualité des salles, qualité pédagogique du formateur...). Pendant toute la durée de la formation, chaque stagiaire peut s'adresser au formateur pour lui faire part de ses remarques.
- de mesurer les acquis de formation permettant la délivrance de l'attestation d'évaluation des acquis remise au stagiaire à l'issue de la session.